

Réunion du Comité Syndical du 26 juin 2024

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de votants : 36

Convoqué le 14 juin 2024, le conseil syndical s'est réuni le 26 juin 2024 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

118^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Madame Christine PACAUD
Monsieur José BELDA	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Philippe CARTAILLER	Madame Mina PERRIN
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Pascal PIGOT
Madame Catherine FROMAGE	Monsieur Jérôme PIREYRE
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Dominique GUÉLON	Monsieur Bruno RESSOUCHE
Monsieur Gérard GUILLAUME	Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD	Madame Valérie ROUX
Monsieur Jacques LARDANS	Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE	Madame Nadine VALLESPI
Madame Christine LECHEVALLIER	Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur André MAGNOUX	Monsieur Patrick BELLAT
Madame Nathalie MARIN	Madame Virginie MOURNIAC-GILORMINI
Monsieur Christian MELIS	Madame Catherine PHAM
Madame Danielle MISIC	

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Michel LACROIX
Madame Christine MANDON
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur François REPOLT
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Nicolas BONNET	à	Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur François REPOLT	à	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Gilles VESCOVI	à	Monsieur Dominique ADENOT

DOCUMENT UNIQUE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1

Vu le Code du travail, notamment ses article L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant que le document unique a été validé le 6 Octobre 2022, il convient de le mettre à jour.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide de :

- Valider le document unique d'évaluation des risques professionnels annexé à la présente délibération,
- S'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au document unique

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le 27 juin 2024.

Dominique ADENOT,
Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20240626-20240626-825-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

